

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POLE ASSEMBLEES

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

Nombre des membres de la Commission Permanente en exercice : 34
Le Président du Conseil départemental : Monsieur Laurent UGHETTO

Président de séance : Monsieur Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia BOURJAT

Présents :

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Stéphanie BARBATO, Madame Bérengère BASTIDE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sabine BUIS, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Max CHAZE, Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Monsieur Robert COTTA, Monsieur Jérôme DALVERNY, Monsieur Jacques DUBAY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Denis DUCHAMP, Madame Martine FINIELS, Madame Christine FOUR, Madame Sylvie GAUCHER, Monsieur Raoul L'HERMINIER, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Madame Dominique PALIX, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Simon PLENET, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Bernadette ROCHE, Madame Brigitte ROYER, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Madame Anne VENTALON, Monsieur Maurice WEISS.

Absent(s) – Procuration :

Monsieur Christian FEROUSSIER à Madame Martine FINIELS, Madame Camille JULLIEN à Monsieur Marc-Antoine QUENETTE.

N° 4. 26.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Citoyenneté et Transition des Territoires

Politiques Territoriales

Solidarité avec les Territoires / Eau

**PROGRAMMES DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES
ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PANDA) DES
TERRITOIRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES GORGES DE
L'ARDECHE ET DU PAYS DES VANS EN CEVENNES**

Adopté à l'unanimité

Pour : 33

Groupe de la Majorité Départementale de Gauche : 23

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Stéphanie BARBATO, Madame Sabine BUIS, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Max CHAZE, Monsieur Robert COTTA, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Denis DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Martine FINIELS, Monsieur Raoul L'HERMINIER, Madame Christine MALFOY, Madame Dominique PALIX, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Simon PLENET, Madame Bernadette ROCHE, Madame Brigitte ROYER, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Maurice WEISS.

Groupe Ardèche Avenir : 10

Madame Laëtitia BOURJAT, Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Monsieur Jacques DUBAY, Madame Christine FOUR, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Camille JULLIEN, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Monsieur Jean-Paul VALLON, Madame Anne VENTALON.

Ne prend pas part au vote: 1

Groupe de la Majorité Départementale de Gauche : 1

Madame Bérengère BASTIDE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15 Janvier 2020

Identifiant de télétransmission :

et publiée le : 16 Janvier 2020

La Commission permanente du Conseil départemental,

- Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.113-15 à L.113-28 et R.113-19 à R.113-29,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles R.123-7 et R.123-23,
- Vu la délibération n° 7.18.1 du Conseil départemental en date du 16 décembre 2013 décidant de mettre en place, sur le département, une politique de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PANDA),
- Vu la délibération n° 6.2.1 du Conseil départemental du 10 juillet 2017 portant délégation à la Commission permanente,
- Vu la délibération n° xxx de l'Assemblée départementale en date du 16 décembre 2019 donnant délégation à la Commission permanente pour la conduite des procédures administratives nécessaires à l'approbation des périmètres de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des territoires des Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche et du Pays des Vans en Cévennes,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Arrête les projets de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des territoires des Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche et du Pays des Vans en Cévennes, tels que figurant respectivement en annexes 1A, 1B, 2A et 2B.

Autorise le Président du Conseil départemental à engager les phases administratives d'élaboration de ces projets de périmètres, avec dans un premier temps, la consultation des Communes et Établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme ainsi que de la Chambre d'agriculture et de l'Établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale, puis dans un second temps, le lancement de l'enquête publique et à signer tous documents s'y rapportant.

Signé, Le Président du Conseil départemental

Laurent UGHETTO